

AVENIR.**C**lub.**T**OUQUET.**A**THLETISME

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mercredi 2 avril 2008

Mercredi 2 avril 2008, à 19 heures, les membres du conseil d'administration de la section ACT Athlétisme se sont réunis à la salle du premier étage du Tennis Club, Avenue de l'Hippodrome au Touquet, à la demande du Président, suivant convocation faite par courrier et par mail.

Sous la Présidence de Félix DEBRUNE :

Etaient présents : Félix DEBRUNE, Pascal PAQUEZ, Marie José PETIT, Alain DUHAMEL, Stevens RIMBAULT, René FLASQUE, Frédéric TAGAND, Lucette FICHEUX ;

Etaient absents excusés : Régis MAILLET, Ophélie HOGUET

Etait absente : Bruno PERNEL

La séance est ouverte à 19 heures par le Président Félix,

L'ordre du jour, pour lequel le conseil d'administration était convoqué, a été examiné point par point :

ORGANISATION D'UN STAGE A PAQUES :

► Pour l'organisation du stage de Pâques, le club doit prévoir durant ces 3 jours, la préparation, le midi de 3 repas pour les enfants.

Il est décidé d'un commun accord de proposer 3 repas différents et aussi facile à préparer pour les organisateurs de l'ACTA.

Marie Jo est volontaire pour venir aider durant ces 3 jours à l'heure du déjeuner des enfants.

SUBVENTION MUNICIPALE

► L'ACTA va rapidement présenter une demande d'acompte de la subvention à la commune du Touquet, afin de pouvoir faire face aux dépenses liées aux activités du club.

Alain est chargé de rédiger le courrier et de le présenter à la signature du Président.

RENCONTRE ELUS/TAC/ACTA

► Le président a été reçu avec le président du TAC, par Denis CALOIN, nouvellement élu adjoint au sports et le président du TAC OMNISPORTS, Eric CHOTEAU..

► Lors de cet entretien la commune a développé deux exigences vis-à-vis des deux associations, à savoir : l'intégration dans le TAC OMNISPORTS et la fusion-crédation du TAC et de l'ACTA selon le dispositif décrit dans le guide LAMY de l'association sportive.

► Après avoir lu à tous les membres présents, la note sur la fusion TAC/ACTA délivrée par la commune sur la méthodologie à employer (voir en annexe), le CA s'exprime et souhaite que les assemblées générales extraordinaires, si elles avaient lieu, se déroulent simultanément avec la présence d'un élu dans chaque section.

► Aucun négociateur ne sera désigné tant qu'il ne sera pas confirmé par la commune, que seuls les membres votant des associations absorbées, font automatiquement partie de la nouvelle association.

- ▶ Le protocole de fusion devra obligatoirement contenir l'exigence suivante par laquelle ne pourront voter que les licenciés des 2 clubs, ayant plus de 6 mois d'ancienneté.
- ▶ Il serait bon que le projet de protocole de fusion soit préparé avec les négociateurs, avant les AGE, de façon à éviter les dissolutions des 2 associations, n'aboutissant à aucune création, (faute d'entente pour la rédaction du protocole), cette situation étant la pire que le club puisse subir.
- ▶ En conclusion le TAC a 84 licenciés (pour 33 votants) et l'ACTA a 204 licenciés (pour 65 votants, sans les enfants). Prochaine réunion des présidents avec la municipalité le 19 avril prochain.

L'ordre du jour est épuisé. Les membres du CA se séparent : il est 21heures.